Convention d'intervention Home Care

Client/Cliente

☐ Féminin ☐ Masculin ☐ Divers

Nom	Prénom
Rue, n°	NPA/Lieu
Date de naissance	E-mail
Tél. portable	Tél. fixe
Langue	Médecin de famille
Numéro AVS	
Assurance de base (nom)	
Assurance complémentaire (nom)	
Diagnostic principal	

Personne de contact

☐ Féminin ☐ Masculin ☐ Divers

Nom	Prénom
Rue, n°	NPA/Lieu
E-mail	Tél. portable
Tél. fixe	

Prestations

Prestations fournies :

☐ Soutien

☐ Accompagnement

☐ Soutien au ménage

☐ Autres :

ZEWO CERTIFIED
Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern

Interventions souhaitées

Jour de semaine	Période		Nombre de minutes
Lundi	de	à	
Mardi	de	à	
Mercredi	de	à	
Jeudi	de	à	
Vendredi	de	à	
Samedi	de	à	
Dimanche	de	à	

ou

Journalier	de	à	

Début de l'intervention

Tarifs

Les tarifs dépendent du revenu. Afin de déterminer les tarifs exacts, nous avons besoin de la taxation de la dernière période fiscale.

- ☐ Tarif 1 : CHF 29.– (tarif horaire)
- ☐ Tarif 2 : CHF 35.– (tarif horaire)
- ☐ Tarif 3 : CHF 45.– (tarif horaire)
- ☐ Tarif 4 : CHF 49.50 (tarif horaire)

Annulation et report des interventions

Les interventions sont planifiées à l'avance conformément aux conventions susmentionnées. Afin de pouvoir vous offrir, en tant que client/cliente, la meilleure exécution du mandat possible, il est dans l'intérêt des deux parties d'annoncer des modifications prévues des heures et de la durée de l'intervention le plus tôt possible. Cela s'applique également à l'annulation des interventions. En règle générale, celles-ci doivent être annulées au plus tard 24 heures avant le début de l'intervention, sinon l'intervention prévue sera intégralement facturée à votre charge. Cela ne s'applique pas aux changements imprévisibles de l'état de santé nécessitant une hospitalisation. Pendant votre séjour à l'hôpital ou dans un établissement de réadaptation, le mandat sera suspendu et repris après votre retour. À votre retour, la direction compétente du service de soins discutera également avec vous des exigences de prestations dans le cadre d'un entretien-conseil.

Résiliation du mandat

Le contrat peut être résilié moyennant un préavis de 10 jours ouvrables. La résiliation du contrat peut être demandée par écrit par le prestataire de services.

Le présent contrat est soumis au droit suisse

Le contrat entre la clientèle et Home Care, y compris la question de la conclusion et de la validité du contrat, est régi exclusivement par le droit suisse. Le for exclusif pour tous les litiges, qui en découlent, est siège respectif de la Croix-Rouge Canton de Berne.

☐ J'ai pris connaissance des **CG** concernant les prestations Home Care et des données ci-dessus et je les accepte. Je certifie l'exactitude des informations fournies dans le formulaire et donne mon consentement explicite au traitement des données personnelles indiquées ici dans le cadre du service Home Care. La Croix-Rouge Canton de Berne s'engage à traiter toutes les données personnelles de manière confidentielle. Vos données seront utilisées exclusivement aux fins indiquées ici. Pour plus d'informations sur la protection des données, veuillez consulter la déclaration sur la protection des données disponible sur notre site Internet : **➔ crs-berne.ch/protection-des-donnees**

Nom	Prénom
Lieu, Date	Signature

ZEWO ZERTIFIZIERT CERTIFIÉ CERTIFICATO
Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern